



PILLAC - 16390

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 février 2024 à 20 h 30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 6 février 2024)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Anne LIRIO est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- M. Alban AUDOIN
- Mme Sandrine AUDOIN
- Mme Geraldine BOUILLON
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Valentin GILLET
- M. Philippe KIPP
- M. Dominique STREIFF

Absentes excusées :

- Mme Viviane BERTHELOMET donne pouvoir à M. STREIFF Dominique (elle est arrivée vers 21 h)
- Mme Lysiane BOURON

Absents :

- M. GILLET Valentin donne pouvoir à Mr AUDOIN Alban

¤

Ordre du jour :

- Actions du Maire depuis le 23/11/2023
- Délibération SEP (syndicat de l'eau)
- Délibération sur le rapport de la CLECT de la CDC
- Délibération montant des AC 2024
- Délibération pour l'approbation du pacte fiscal
- Délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique de l'église
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses



PILLAC - 16390

¤

- Actions du Maire depuis le 23/11/2023
 - 06/12/2023 demande de subventions déposé en ligne pour toiture Mairie
 - 13/12/2023 Expertise toiture et faux-plafond salle des fêtes
 - 13/12/2023 Conseil communautaire
 - 08/01/2024 Commission culture

¤

- **Délibération Syndicat de l'eau potable**

M. le Maire rappelle que le syndicat d'eau potable du sud Charente exerce la compétence eau potable sur le territoire de la commune PILLAC

M. le Maire expose que le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté au Comité syndical du 22/11/2023 par délibération n° D_2023_5_2.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au Conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

– prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable — Exercice 2022 — communiqué par le Syndicat d'eau potable du sud Charente.

Le rapport est mis au vote

8 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Le rapport est adopté à l'unanimité.



PILLAC - 16390

➤ **Délibération sur les attributions de compensation**

Mr le Maire informe le conseil que les points qui étaient prévus à l'ordre du jour concernant les AC, la CLECT et le pacte fiscal sont reportés au prochain conseil. La raison vient du fait qu'une variable a changé ; en effet, la CDC a pris connaissance il y a très peu de temps, que les bases fiscales des ménages seraient augmentées de près de 3,9 % pour 2024.

Ainsi, avec cette nouvelle donne, l'augmentation initiale de la fiscalité de la CDC sera revue à la baisse ainsi que la diminution de la fiscalité locale comme annoncé lors des vœux du Maire avec un nouveau calcul.

➤ **Délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique de l'église**

M. le Maire présente au conseil les 3 devis reçus :

- Société SOLSTECNIQUES : 4704,00 € TTC
- Société OPTISOLS : 4703,40 € TTC
- Société DIAGSOLS : 4204,00 € TTC

Après discussion la société DIAGSOLS est retenue.

Le conseil vote :

8 voix pour

0 abstention

0 voix contre

➤ **Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire présente un tableau récapitulatif des sections investissement et fonctionnement sur le réalisé 2023. Ce tableau a permis d'identifier des problèmes de qualification de lignes comptable qu'il faudra affiner pour le prochain conseil.

M. le Maire rappelle que cette année, la commune va travailler avec la nouvelle norme M57, ce qui va occasionner quelques changements dans la présentation de notre comptabilité.

Il nous faut maintenant attendre les derniers chiffres de l'administration fiscale.

Mme BERTHELOMET rejoint le conseil.



PILLAC - 16390

➤ **Questions diverses**

❖ **AC voirie**

M. le Maire regrette que les membres de la commission voirie ne se soient pas rendus à la réunion organisée par la CDC à ce sujet.

M. le Maire présente une synthèse de cette réunion :

Il serait souhaitable de ne pas engager de travaux pour 2024, ce qui nous permettra de bénéficier de l'aide de la CDC en 2025 (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) et de bénéficier aussi du FDAC.

Nous pourrions inscrire au budget 2024 une somme pour la voirie qui sera ainsi mise de côté pour 2025.

Rappelons qu'à compter de cette année, nous récupérons environ 11 000 € inclus dans les 41 000 € que nous versions à la CDC pour la voirie.

Le conseil adopte le fait de ne pas engager de travaux cette année et de veiller à l'état de nos voiries communales, en assurant un entretien minimum.

❖ **Départ à la retraite de Mr AUGUSTE Didier**

Mr le Maire informe le conseil que M. AUGUSTE pense partir très prochainement à la retraite, probablement après la fin de la période scolaire (début juillet).

Se posent désormais plusieurs questions :

- Décidons-nous de trouver un remplaçant qui aura la même charge de travail et les mêmes compétences ?
- Arrêtons-nous le ramassage scolaire ?
- Supprimons-nous le poste et faisons appel à des prestataires pour l'entretien des fossés et les diverses tontes et/ou le ramassage scolaire.

Mme AUDOIN ne souhaite pas que l'on supprime le ramassage scolaire qui est le seul service offert à la population, car rien d'autre n'est fait dans la commune pour les enfants.

M. le Maire rappelle qu'il doit veiller aux finances de la commune et que si ce service disparaissait (pour rappel le seul dans notre secteur), cela permettrait des économies non négligeables (carburant, entretien coûteux du bus, heures supplémentaires de l'agent...).

Après débat, il est demandé de faire un recrutement à l'équivalent de la fiche de poste de l'actuel agent et également un recrutement sans la charge de ramassage scolaire.

M. le Maire souhaiterait être accompagné par des membres du conseil dans cette recherche, car le recrutement de la secrétaire de Mairie a été fastidieux.

❖ **Arrêt de travail de la secrétaire de Mairie**

Mme AUGUSTE est prolongée jusqu'au 24 mars prochain ; M. le Maire a reconduit Mme MAHAUDEAU pour assurer le remplacement.



PILLAC - 16390

Il faudra, pour le budget 2024, prévoir le coût du remplacement et vérifier le versement du remboursement de l'arrêt de travail de l'agent arrêté.

Mme AUGUSTE va bénéficier d'un versement rétroactif sur les 4 dernières années, correspondant à la bonification dû à la mise en place de nouveaux indices à laquelle elle avait droit, mais qu'elle n'a pas fait appliquer.

✎

Avant de clôturer ce conseil, M. le Maire rappelle que nous sommes dans la période où il faut retenir les différents prestataires qui pourraient être présents pour la prochaine frairie.

M. le Maire trouve regrettable que, depuis les vœux du Maire il y a un mois, où il avait lancé un appel à bénévoles, personne ne se soit manifesté.

Il trouve regrettable que pour les 3 jours dans l'année à « donner » à PILLAC, personne ne veuille s'engager pour la vie de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

La secrétaire de séance